

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU ROVE

## SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 9 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 16 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde -DESMATS Nicole - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel- LAVAL Jacques - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre -

ONT DONNE POUVOIR : FERNANDEZ Danielle à DESMATS Nicole - LILLO Sabine à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à BARTOLI Michel - FIORI Frédéric à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à GIRAUD Chantal - DEQUIVRE Claude à CASABURI Francine - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - MISSIMILLY Laurent à BONNET Marie-Claude -

ABSENTS : FERNANDEZ Danielle - LILLO Sabine - GUIDI Marie-Noëlle - FIORI Frédéric - SACOMAN Roger - DEQUIVRE Claude - JUAN Annie -MARTINEZ Véronique - MISSIMILLY Laurent -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2024-02-05	<b>DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 – AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE 2024 REFECTION DU CSU – COMMUNE DU ROVE</b>
------------	---

La sécurité est une compétence régaliennne de l'État. Toutefois la ville du ROVE entend poursuivre ses efforts de renforcement en matière de tranquillité publique, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en partenariat avec l'État.

Depuis 2014 la ville du Rove a mis en place un système de vidéoprotection sur toute la Commune. Nous avons effectué ces travaux sur 3 tranches entre mars 2013 et mai 2018 d'ailleurs subventionnés en partie par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre précis, depuis 2013, la Ville a engagé un programme ambitieux (plus de 720 000 € investissement et 120 000 € juste en maintenance) de création, de rénovation et d'extension du parc de vidéoprotection de la Ville avec ses 70 caméras et son Centre de Supervision Urbain (CSU). 1<sup>ère</sup> commune après Marseille, la commune du ROVE est une zone très passante entre Marseille et l'accès à L'Etang de Berre et les communes de la Cote Bleue.

Depuis l'installation du CSU en 2013, plus de 800 réquisitions ont été effectuées, en 2023 on dénombre 68 réquisitions par OPJ établies pour obtenir des séquences de vidéo protection avec divers services tels que gendarmerie, CRIM, OFAST, BSU ... et notamment les gendarmeries de Marignane et Carry le rouet qui font souvent appel à notre vidéo protection pour acquérir différentes informations.

De plus en 2024, les Jeux Olympiques passeront par Marseille avec comme épreuves la voile et certains matchs de football ce qui demandera certainement une surveillance plus préventive pour garantir une approche globale des risques (sécurité, sûreté et secours).

L'amélioration du système de vidéoprotection est rendue nécessaire par le vieillissement et l'obsolescence des composants de l'installation actuelle. Cela pose des problèmes non seulement de pannes mais également de compatibilité avec les nouvelles technologies. L'amélioration consistera également, en 2025, à déployer de nouvelles cameras dans le respect du cadre légal. Ce dispositif de vidéoprotection complète les actions de prévention et de dissuasion qui sont suivies par l'action de proximité de la police municipale en collaboration avec les services de la gendarmerie nationale.

Ce projet, de par sa technicité particulière, requiert l'intervention d'un cabinet spécialisé, TVS Consulting. Etudes (1<sup>ère</sup> phase) subventionnées en 2023 par le Conseil Départemental 13.

Pour 2024-2025, la municipalité ambitionne de poursuivre le développement de la vidéoprotection avec dans un premier temps la rénovation du CSU et dans un second temps le remplacement et extension de son réseau de cameras pour assurer une meilleure couverture des différents axes de la Commune.

**Pour l'année 2024 la réfection du CSU** prévoit le remplacement des équipements informatiques (écrans, serveurs, disques durs, postes opérateurs et murs d'images, baies informatiques et équipements...), équipements électriques (onduleurs, câblages...), armoires de rues et coffrets extérieurs, fibre optique équipements réseau (switchs, convertisseurs Ethernet, fibre optique...), équipements radios, bornes ainsi que l'achat de mobiliers spécifiques et de travaux de câblages.

La consultation pour l'attribution du marché public du dispositif de vidéoprotection est lancée en janvier. Les travaux quant à eux seront programmés à partir du second trimestre 2024 **par bons de commande**.

La Commune du ROVE sollicite le Conseil Départemental 13 qui permet de financer les projets de vidéoprotection dans le cadre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique ainsi que l'Etat qui consacre un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) avec un programme de sécurisation.

La dépense prévisionnelle pour cette opération est estimée à 184 000 € HT.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'aide du département aux équipements pour la sécurité publique.

Le taux de financement proposé par le Conseil Départemental 13 pour la réfection du CSU est de 50%, opération estimée à **170 000€ HT sans mobiliers spécifiques.**

Afin que la Commune garde un autofinancement de 20%, il est proposé de déposer un dossier aux services de l'Etat à hauteur de 30%.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants	% Taux
<b>Réfection du CSU -</b> En attente Ouverture marché public à bons de commande	184 000,00 €	<b>Subvention Département 13 - Aide Equipement pour la sécurité publique 2024</b> <b>170 000€ HT (sans mobilier)</b>	85 000,00 €	<b>50% de</b> <b>170 000 €</b>
		<b>Subvention ETAT - FIPD 2024</b>	55 200,00 €	<b>30% de</b> <b>184 000 €</b>
		Autofinancement Commune :	43 800,00 €	<b>23,8043% de</b> <b>184 000 €</b>
<b>Total opération</b>	<b>184 000,00 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENTS :</b>	<b>184 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le dossier présenté et le projet de réfection du Centre de Supervision Urbain - CSU ;  
**DECIDE** de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 ;  
**CHARGE** Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de ces aides ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024 de la Commune.

**VOTE / POUR      29      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
**Georges ROSSO**  
  


Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de  
l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 013-211300884-20240304-20240205-DE